

GO FORMATION

NEWSLETTER

N° 10/2019 20 novembre 2019

ACTUALITÉ _____ 1

1. Le « Congé individuel de formation » ou « Comment se former en travaillant »
2. Le Parlement des Jeunes et l'ACEL à la Chambre des salariés

AGENDA _____ 3

Séminaires

Formations supérieures et spécialisées

Séances d'information

1. LE « CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION » OU « COMMENT SE FORMER EN TRAVAILLANT »

Se former en tant qu'adulte, alors qu'on est engagé dans une vie professionnelle et que souvent on a des obligations familiales et sociales peut paraître un parcours empreint d'obstacles.

Comment libérer le temps nécessaire pour assister aux cours, pour étudier et - dans certains cas - pour rédiger des travaux ou un mémoire alors que notre calendrier est déjà débordé par nos activités professionnelles et privées ?

La réduction des heures de travail n'est pas une option viable dans la plupart des cas, notamment lorsque l'on a pris des engagements financiers, qu'on a une famille et que tout simplement le coût de la vie ne le permet pas. Réduire le temps passé auprès de ses proches ne semble pas toujours envisageable non plus.

Alors, que faire ?

En 2007, le congé individuel de formation a été instauré dans le but de soutenir les personnes souhaitant s'engager dans un projet de formation continue tout en poursuivant leur activité professionnelle.

Le congé individuel de formation permet aux salariés, ainsi qu'aux travailleurs indépendants et aux personnes exerçant une activité libérale, de bénéficier de 20 jours de congé spécial sur une période de deux ans afin de suivre des cours, de participer à des examens ou de préparer un mémoire.

Or, cette mesure ne se limite pas à ces 20 jours de congé payé, qui doivent être pris par unités d'un jour. Sur toute la durée de la carrière professionnelle une personne a droit à 80 jours de congé individuel de formation.

Le nombre de jours de congé individuel de formation est déterminé en fonction du nombre d'heures investies dans le cadre de la formation. Ce nombre est divisé par huit pour arriver au nombre de jours, qui ensuite est divisé par trois et arrondi à l'unité inférieure.

Ainsi pour une formation de 500 heures, on arrive à 20 jours de congé individuel de formation par l'intermédiaire du calcul suivant :

$500 \text{ heures} / 8 = 62,5 \text{ jours}$

$62,5 \text{ jours} / 3 = 20,83$

20,83 arrondi à l'unité inférieure = 20 jours.

La **demande** est à adresser au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et doit être avisée par l'employeur.

Pour plus de détails, notamment les conditions d'octroi, la procédure à suivre et de remboursement à l'employeur, téléchargez notre « Guide des congés et aides financières » pour la formation continue sur www.lllc.lu.



Pour télécharger
la publication

[CLIQUEZ ICI !](#)

2. LE PARLEMENT DES JEUNES À LA CSL

Le 19 octobre 2019, le Parlement des Jeunes (Jugendparlament) a organisé sa séance plénière inaugurale dans les locaux de la Chambre des salariés en présence de Madame Nora Back, Présidente de la Chambre des salariés, et de Monsieur Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés.



3. WORKSHOP ACEL À LA CHAMBRE DES SALARIÉS

Le 26 octobre 2019, la Chambre des salariés a organisé le premier workshop de l'année académique en collaboration avec l'ACEL (Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois), qui représente plus de 40 cercles d'étudiants partout en Europe. Le but de ce workshop était de préparer les jeunes sortant des études supérieures à intégrer le monde du travail, armés d'informations pratiques.

Cet événement fut donc l'occasion pour de nombreux étudiants de recevoir des conseils concernant leurs premiers pas dans le monde du travail et de poser des questions à ce sujet. Ainsi furent évoqués les aspects centraux concernant le contrat de travail. Ensuite, les étudiants ont eu des informations concernant la sécurité sociale au Luxembourg. L'importance de la formation continue, dans un contexte de mutations socio-économiques permanentes, a été soulignée.



MASTER COMMERCE ÉLECTRONIQUE

DÉBUT DES COURS : 10 JANVIER 2020

Objectifs

- Former des managers capables d'intégrer des connaissances pluridisciplinaires (économie numérique, management, droit, technologies et marketing).
- Acquérir des méthodes et du savoir-faire à valider (gestion de projet, veille et intelligence économique, entrepreneuriat...).

Public cible

- Titulaires d'un diplôme de niveau Bac+4 dans le domaine de l'administration économique et sociale (AES), du droit, de l'informatique, du marketing ou équivalent.
- OU
- Minimum trois ans d'expérience professionnelle en gestion, en marketing ou en informatique, possibilité d'une VAPP (validation des acquis professionnels et/ou personnels).

En collaboration avec l'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



Plus d'informations sur
www.LLLC.Lu

AGENDA

SÉMINAIRES

1 - Finances, Fiscalité et Comptabilité

S1204		Advanced Lux GAAP : complex accounting treatments and financial reporting disclosures	29 th November 2019
S1219		Les principes de base en TVA	6 décembre 2019
S1206		Analyse des principales divergences entre les Lux GAAP et les IFRS	9 décembre 2019
S1220		Les déclarations de TVA	12 décembre 2019
S1237		Company valuation	19 th & 20 th December 2019
S1195		Actualités en droit comptable, en droit des sociétés et en droit fiscal	20 décembre 2019

2 - Développement Personnel et Professionnel

S2143		Comment retrouver confiance en soi ?	21 & 22 novembre 2019
S2224		Secrétaires - perfectionnez vos acquis	21 & 22 novembre 2019
S2213		Règles et méthodes pour produire un écrit efficace	9 & 10 décembre 2019

6 - Technologies de l'Information et de la Communication

S6195		Word : essential features summary	10 th December 2019
S6106		Word - trucs et astuces	16 décembre 2019
S6193		Word : bien concevoir des documents pratiques grâce au publipostage, aux textes automatisés et aux formulaires protégés	17 décembre 2019

7 - Droit

S7020		Krankheit des Arbeitnehmers	26. November 2019
S7015		Der Elternurlaub: Grundlagen und Praxis	11. Dezember 2019

POUR LA LISTE COMPLÈTE DES SÉMINAIRES CLIQUEZ [ICI](#)

AGENDA

FORMATIONS

Formations supérieures

- **Master Commerce Électronique NEW** 10 janvier 2020
partenaire : Université de Strasbourg
- **Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel NEW** janvier/février 2020
partenaire : Université de Lorraine / IAE Metz
- **Diplôme d'Université (DU) Techniques de Relaxation et Sophrologie** 23 janvier 2020
partenaire : Université Jean Monnet St. Etienne
- **2 Masters : Master Management de Projets Logistiques et Master Achat International** printemps 2020
partenaire : Université Panthéon-Assas et Université de Strasbourg

Formations spécialisées

- **Cours d'initiation à la langue luxembourgeoise A1.1.** (les jeudis matin) 9 janvier 2020
- **Diplôme Risk Management** 11 février 2020
partenaire : ICHEC-Entreprises
- **Diplôme Gestion de Patrimoine** avril 2020
partenaire : ICHEC-Entreprises

Séances d'information / Information session

Les séances d'information ci-dessous ont lieu à la Chambre des salariés, 2-4 rue Pierre Hentges L-1726 Luxembourg

- **Validation des Acquis de l'Expérience (LU)** 18h00-19h30 9 mars 2020
- **Validation des Acquis de l'Expérience (FR)** 18h00-19h30 16 mars 2020
- **Validation des Acquis de l'Expérience (LU)** 12h00-13h30 23 mars 2020
- **Validation des Acquis de l'Expérience (FR)** 12h00-13h30 30 mars 2020

POUR LA LISTE COMPLÈTE DES FORMATIONS CLIQUEZ [ICI](#)



DIPLÔME D'UNIVERSITÉ TECHNIQUES DE RELAXATION ET SOPHROLOGIE

DÉBUT DES COURS : 23 JANVIER 2020

Public cible

La formation est ouverte à deux grandes catégories d'auditeurs :

- Les professionnels de santé médicaux et paramédicaux : médecins, médecins du travail, médecins-dentistes, pharmacien(ne)s, psychologues, sage-femmes, kinésithérapeutes, infirmier(ères), orthophonistes, psychomotricien(ne)s...
- Professionnels des ressources humaines, ergonomes, travailleurs sociaux, enseignants, éducateurs spécialisés, entraîneurs sportifs...

Conditions d'admission

- Un diplôme de niveau BAC ou de fin d'études secondaires ou secondaires techniques.
- L'existence d'un projet professionnel est un des principaux critères de décision pour l'admission à la formation, l'objectif de la formation étant de rajouter les techniques sophrologiques aux compétences professionnelles des candidats. Une bonne maîtrise du français est nécessaire.

En collaboration avec



Plus d'informations sur
www.LLLC.Lu



RISK MANAGEMENT

DÉBUT DES COURS : 11 FÉVRIER 2020

Public cible

- Cadres et dirigeants des entreprises du secteur financier et de l'assurance souhaitant se familiariser avec les techniques de la maîtrise des risques.
- Personnes impliquées dans le développement du dispositif de la gestion des risques ou directement intéressées par son bon fonctionnement.
- Personnes en charge de l'accompagnement interne du management dans le domaine de la gestion des risques.
- Personnes en charge de l'évaluation du dispositif de la gestion des risques...

Conditions d'admission

- Un diplôme universitaire BAC+2 dans le domaine du secteur financier ou des assurances.
- Possibilité d'une validation des acquis professionnels.

En collaboration avec



Plus d'informations sur
www.LLLC.Lu